

Réalisation du projet " AQUA DOMITIA "

Rapport intermédiaire du garant sur la concertation postérieure au débat public

Le projet :

- Le réseau d'irrigation et d'alimentation en eau potable de la région Languedoc-Roussillon a été concédé par celle-ci à la société BRL jusqu'en 2051. Il était, jusqu'il y a peu, composé de deux grands barrages, d'un canal de 105 Km qui permet de transférer l'eau du Rhône jusqu'au département de l'Hérault et de plus de 5.000 Km de conduites enterrées. Cet ensemble, dont ce réseau constitue un élément clé, est intégré dans le service régional de l'eau, créé par la Région en 2011.

- Soucieuse d'une part, de faire face à la progression des besoins en eau de son territoire, qui connaît une forte progression démographique et présente un potentiel agricole important et d'autre part, de sécuriser son approvisionnement en eau, eu égard notamment au changement climatique, la Région a conçu le projet "Aqua Domitia".

Il s'agit, par des canalisations enterrées d'une longueur totale de 130 Km, d'amener l'eau du Rhône jusqu'au bassin de l'Aude. Le projet d'un coût estimé à 140 M€, pour les canalisations principales, a dû faire l'objet d'une saisine de la CNDP, non pas en raison de son coût qui n'est pas négligeable, surtout si on y ajoute la réalisation des réseaux de desserte locale d'un montant équivalent à celui des canalisations principales, mais parce qu'il a pour effet de mettre en communication deux bassins fluviaux avec un transfert supérieur à 1 mètre cube par seconde.

- En février 2011 la CNDP a décidé de soumettre le projet à un débat public dont elle a confié l'organisation à une commission particulière dont le garant, signataire du présent rapport, était membre. Pour répartir les coûts dans le temps et aussi pour tenir compte des priorités d'approvisionnement de certaines zones, le projet a été divisé en six "maillons" dont le premier, nécessaire à l'alimentation en eau brute d'une nouvelle usine de potabilisation, située à Fabrègues, était en voie d'achèvement au moment où s'est déroulé le débat public qui n'a donc porté, juridiquement, que sur les cinq maillons restants.

- Le débat public a eu lieu entre le 15 septembre et le 29 décembre 2011. Il a donné lieu à 13 réunions publiques réparties sur les territoires intéressés par le projet. Ces réunions ont permis de faire émerger des préoccupations qui n'étaient pas toutes le fait des opposants déterminés au projet, dont certains se sont déplacés d'un lieu de réunion à l'autre. Il s'est agi notamment d'une meilleure connaissance des ressources souterraines locales et de l'optimisation de leur usage, de la qualité des eaux du Rhône, des économies d'eau, et du prix de l'eau. S'agissant d'une région viticole, il a aussi beaucoup été question de l'irrigation de la vigne qui a donné lieu à des controverses tant économiques que culturelles.

- A l'issue de ce débat et du rapport d'exécution auquel il a donné lieu de la part de la CPDP, la Région Languedoc-Roussillon a décidé de mettre le projet à exécution le 6 avril 2012, BRL

s'engageant quelques jours plus tard, à réaliser les travaux de construction des adducteurs principaux et à accompagner le développement des réseaux secondaires.

- Les maîtres d'ouvrage ont commencé à communiquer sur la phase de réalisation du projet dans le cadre du salon "Hydrogaïa" qui a eu lieu en juin 2012 à Montpellier, au cours duquel je suis intervenu, avec l'accord de la CNDP, comme acteur témoin, du débat public qui venait d'avoir lieu.

L'après débat :

Le cadre juridique :

- Le 25 avril 2013, la Région et BRL ont transmis à la CNDP un document présentant les modalités de l'après débat qu'elles envisageaient de mettre en œuvre. Les engagements qu'elles ont pris à cette occasion sont synthétisés ci-après :

. Réactiver l'instance de concertation créée en 2008, mise en sommeil pendant le débat public. Cette instance, co-présidée par le préfet de région et par le président du conseil régional qui a pour vocation de réunir tous les acteurs concernés par le projet Aqua Domitia, a pour ambition de les associer aux choix qui seront effectués dans sa phase de réalisation, de développer l'information du public et d'assurer la cohérence des options qui seront retenues. Il s'agira, s'agissant de cohérence, de prendre en compte, les objectifs du schéma directeur de gestion et d'aménagement de l'eau (SDAGE), la charte de gestion durable de l'eau signée entre la Région et ses cinq départements et enfin, l'accord cadre associant la Région, l'Etat et l'Agence de l'eau.

. Mettre en œuvre, à l'initiative de BRL, des concertations locales avec les acteurs du territoire et notamment les commissions locales de l'eau des SAGE afin de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires qui y seront associés.

. Rendre accessible au public les résultats des démarches de concertation notamment sur leur site internet et au travers de supports de communication destinés au "grand public" ;

. Renforcer le dispositif d'information du public sur la qualité de l'eau.

. Mettre en place une réunion d'information, au moins annuelle, pour restituer au grand public les concertations sur chaque maillon du projet.

- *La région Languedoc-Roussillon et BRL ont souhaité que l'après-débat ait lieu en présence d'un garant susceptible de veiller au bon déroulement de cette phase de l'opération.*

- *Au cours de sa séance du 7 mai 2013 la CNDP a pris acte des modalités de la concertation post-débat ci-dessus décrites et m'a désigné comme garant de leur mise en œuvre.*

Le déroulement de l'après débat :

- Le dispositif de la concertation postérieure au débat a été finalisé au cours d'une réunion de travail réunissant des représentants de la Région, de BRL, de la DREAL, et de l'agence de l'eau qui a eu lieu en ma présence le 10 juin 2013. La Région et BRL ont acquiescé à toutes

mes suggestions visant à compléter le projet, au demeurant très élaboré, qu'elles ont présenté à cette occasion. Il s'est agi essentiellement :

- . De la composition de l'instance de concertation dans laquelle j'ai notamment suggéré d'introduire un représentant désigné par une association qui a intensément participé au débat public.

- . De conserver un dispositif de questions/ réponses sur la rubrique du site internet de BRL dédiée à "Aqua Domitia".

- . De créer, sur ce même site, un lien permettant au public de s'adresser directement au garant sur une adresse de messagerie dédiée.

- la première réunion de l'instance de concertation a eu lieu, en ma présence, le 10 juillet 2013. Après la présentation qui lui a été faite de l'état d'avancement du projet et du dispositif de concertation, elle a formulé un avis sur sa composition, son règlement intérieur et la création d'un groupe thématique "ressources". A l'occasion de cette réunion, il a été acté que cette instance serait réunie une fois par an notamment pour :

- . Faire le point de la progression des travaux de réalisation des réseaux et de ceux du groupe thématique "ressources"

- . Restituer les travaux des forums territoriaux.

- . Informer l'instance sur la qualité des eaux prélevées dans le Rhône.

- . Faire le bilan des études sur le changement climatique.

- Un arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2013 a donné le fondement juridique adéquat à la nouvelle organisation de l'instance de concertation. Sa prochaine réunion est programmée pour le mois d'octobre 2014 .

- Par la suite, La région et BRL ont mis en œuvre le dispositif de concertation annoncé, dans les conditions décrites au point 4 du bilan d'étape joint au présent rapport. Je peux témoigner, pour avoir assisté à la réunion consacrée au maillon biterrois qui a eu lieu à Servian, et avoir pris connaissance du verbatim des autres réunions qu'elles se sont déroulées en toute transparence et, qui plus est, dans un excellent climat. Il est vrai que l'assistance était majoritairement composée d'irrigants potentiels qui sont en demande d'adduction d'eau sur leurs parcelles... Il demeure que ces réunions ont permis de mettre en exergue des points de "vigilance" qui ont été identifiés pour chacun des maillons.

Même si on aurait pu souhaiter que le groupe thématique " Ressources" ait été opérationnel un peu plus tôt (Il n'a tenu sa première session qu'en février 2014) la mise en œuvre de cette entité qui répond à une demande pressante d'inventaire et de bon usage des eaux souterraines et de surface, déjà présentes sur le territoire, exprimée avec force au cours du débat public, démontre que la Région et BRL n'ont pas perdu de vue cet aspect essentiel de la concertation postérieure au débat.

- La CNDP pourra par ailleurs constater, au vu des documents joints au bilan d'étape établi par la Région et BRL que la rubrique spécifique consacrée au projet, sur le site internet de BRL et la "newsletter" qu'elles ont diffusée ont permis d'assurer une information suffisante du grand public. Il convient en outre de souligner que BRL diffuse sur ce site, comme elle s'y est engagée, des informations complètes sur la qualité de l'eau du Rhône qu'elle prélève.

Il faut croire en tout cas que l'ensemble du dispositif ci-dessus décrit n'a pas suscité de frustration de la part des parties prenantes car personne n'a utilisé la messagerie dédiée qui permettait d'alerter le garant.

Au vu de tous ces éléments j'ai l'honneur de proposer à la CNDP de donner acte à la région Languedoc-Roussillon et à BRL de ce qu'elles ont mené, jusqu'ici, de manière satisfaisante la concertation postérieure au débat public du projet "Aqua Domitia".

Fait à Lyon le 19 août 2014

Claude- Sylvain LOPEZ

